On serait perplexe à moins.

Un certain nombre de conservateurs lillois n'hésitent pas à trancher la question en faveur de M. Lafargue. Leur porte-parole, la *Depêche*, justifie cette décision par la grande utilité des coalitions politiques. Voici comment raisonne notre confrère :

« Si nous voulons en France que le gouvernement nous accorde les garanties auxquelles nous avons droit, si nous voulons que cet apaisement dont on parle tant devienne une réalité, il faut que les hommes qui sont au pouvoir comprennent qu'ils doivent absolument compter avec nous et qu'ils ne seront rien sans nous.

» Nous n'abandonnons rien de nos doctrines en combattant les candidats de ce gouvernement qui se présentent avec des programmes que nous ne saurions accepter; nous voulons seulement les contraindre à modifier ces programmes, à nous accorder le *minimum* des libertés qui nous sont nécessaires et qui sont des libertés de droit.

» Je ne dis pas que cette transformation se fera en un jour et que les opportunistes vont trouver demain leur chemin de Damas ; mais le seul moyen de les diriger de ce côté, c'est de leur rendre notre appui indispensable.

» On nous parle toujours d'apaisement, mais on ne nous l'accorde jamais. Les catholiques et les conservateurs ont suffisamment prouvé qu'ils feraient, pour arriver à des résultats, toutes les concessions possibles.

» Bien plus, nos amis ont fait les premiers pas, abandonné leurs espérances ou leurs regrets; on les a repoussés, et, à chaque élection, ils se butent aux mêmes haines, aux mêmes rancunes, aux mêmes préjugés absurdes.

» Vous voulez nos voix, messieurs du gouvernement, eh bien, faites en sorte que nous puissions vous les accorder. Donnez-nous des hommes acceptables avec des programmes acceptables. Faites l'apaisement que vous promettez et, ce jour-là, nous ne réclamerons de vous ni places ni honneurs, et vous obtiendrez un concours d'autant plus honorable que désintéressé.

» Mais jusque-là, ne comptez pas sur nous.

» Nous ne voulons ni ne dupes ni complices. Votre gouvernement sera libéral et conservateur ou il ne sera pas. Comme vous voulez rester le gouvernement, tôt ou tard vous céderez et ce sera justice. »

L'*Echo du Nord*, lui, combat maintenant pour M. Depasse :

« Comment il faudra agir dimanche en huit? Mais cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et nous sommes étonné qu'on nous le demande : il faudra voter pour M. Depasse. Du moment où la question se réduit à ces deux termes : la paix ou la guerre, aucun homme de bon sens ne peut plus hésiter. Et c'est malheureusement ainsi qu'elle se pose et qu'on la pose maintenant.

» Dans de pareilles conditions c'est l'intérêt commun et la sécurité sociale qui sont en jeu — l'intérêt et la sécurité des ouvriers eux-mêmes, qu'on ne s'y trompe pas, au même titre et au même degré que ceux des autres — il n'est plus permis de se cantonner dans le dilettantisme philosophique. L'assaut se prépare : à plus tard les dissertations, il faut marcher, il faut agir.

» C'est la bameloche qui sonne ! » auraient dit nos pères, les vieux Lillois du temps jadis.

» Réussira-t-on, ne réussira-t-on pas, et quel sera finalement le vainqueur ? Peu importe pour le moment. On verra cela après le combat. Il suffit que chacun accomplisse son devoir, en se rappelant que le sort de la guerre est toujours douteux et que mainte fois on a vu la victoire faire volte-face en plein champ de bataille. Ce qui est incontestable, c'est que le meilleur moyen d'être vaincu est de rester les bras croisés.

» Or, elles sont graves, ici, les conséquences de la défaite, nul ne doit l'ignorer. L'élection d'un des chefs les plus violents du socialisme anarchique, c'est la transformation de la ville de Lille en un ardent foyer d'agitation et de propagande, c'est le bouleversement de fond en comble de l'industrie qui a fait du Nord la province la plus laborieuse et la plus riche de la France, c'est l'état de guerre avec ses incertitudes perpétuelles, ses méfiances et ses désastres, succédant à la tranquillité et à la confiance sans lesquelles il n'y a pas de travail possible. A ce régime là les patrons iront à la ruine, c'est certain, mais du même coup les ouvriers iront au chômage et à la misère. Il nous paraît qu'acheter à ce prix le plaisir de faire un coup de tête et de contenter sa rancune, c'est vraiment un peu trop cher.

» M. Depasse disait, il y a deux jours, dans la lettre qu'il adressait aux électeurs de la 1re circonscription de Lille, que la lutte a changé de terrain et qu'au lieu de demeurer circonscrite à des personnalités, elle est engagée désormais entre deux politiques, entre deux principes ; la révolution et l'ordre social. C'est parfaitement exact, et c'est pourquoi personne n'a plus le droit de s'en désintéresser aujourd'hui. H. V. »

Le *Roubaix-Socialiste* publie ce qui suit :

« La Fédération des chambres syndicales de Roubaix, composée des syndicats : des rentreurs, ourdisseurs, dresseurs ou calleurs, fileurs en laines peignées, liseurs en dessins, peintres en bâtiments, maréchaux-ferrants, mécaniciens, ferblantiers zingueurs, manœuvres, ouvriers du peignage, adresse aux électeurs de la première circonscription de Lille ses plus vives félicitations pour l'éclatant succès qu'ils ont obtenu le 25 octobre et fait des vœux les plus sincères pour que leur victoire soit complète le 8 novembre, par l'élection du citoyen Lafargue.

» Pour la Fédération des Chambres syndicales et par ordre
» Louis CATRICE. »

Concerts et Spectacles

Succès roubaisiens — Nous lisons dans l'*Impartial de l'Est* de Nancy :

« C'est avec plaisir que nous avons revu cette année deux artistes de l'an dernier : Mlle Zoë Brouchette, l'excellente forte chanteuse, et M. Déo, fort ténor. Ils ont fait leur réapparition sur notre scène hier, dans l'admirable œuvre d'Halévy.

» La *Juive* semble avoir été faite pour ces deux chanteurs, principalement pour Mlle Brouchette : elle peut mettre, dans l'interprétation de ce rôle, toute son âme ; elle arrive à de très grands effets, et cela sans le moindre effort.

» C'est une Rachel accomplie ; grande, belle femme, avec de très réelles qualités de tragédienne, elle a, avec cela, une voix magnifique, d'un timbre passionné et ardent. Son grand air : *Il va venir*, dans lequel elle exprime la passion et la terreur avec une sincérité incroyable a été vivement goûté. Jusqu'à la fin, elle est restée elle même dans ce rôle écrasant : et les fleurs qui l'avaient accueillie à son entrée en scène, peuvent lui dire et le plaisir du public à la revoir, et les espérances fondées sur elle. »

L'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot, donnera prochainement un grand concert spectacle au théâtre de Mme Vve Deschamps, rue Richard-Lenoir, avec le concours de la troupe du théâtre, de diverses sociétés chorales et de plusieurs artistes de Roubaix et de Lille.

Une soirée bachique. — C'est ce soir, samedi, à 8 heures, que les gymnastes de la Roubaisienne font leur soirée Bachique à l'occasion du départ des camarades sous les drapeaux; en voici le programme :

1re Partie : 1. Ouverture, par l'orchestre; 2. Romance M. C. Dens; 3. Pasquilles, E. Marcy; 3. Fantaisie pour flûte, Picavet; 5. *La veillée*, récit, G. Dupureur, 6. Chansonnette comique, L. Fœlix.

2e partie : 1. Ouverture par l'orchestre; 2. Romance par M. Jules Masson ; 3. Présentation de sujets ventriloquistes par Winskik ; 4. Pasquilles, par M. E. Marcy; 5. Fantaisie pour flûte, M. Picavet; 6. Chansonnette comique, M. L. Fœlix.

Le piano sera tenu par M. Delporte : cette soirée est exclusivement réservée aux membres actifs de la société. La tenue d'hiver sera exigible ; l'on commencera à 8 h. 1/2 précises.

La société chorale les *Mélomanes* offrira un concert à ses membres honoraires le dimanche 8 novembre, en son local, estaminet du *Bon Coin*, chez M. A. Kruze rue Pellart, 72.

Excursion sur le littoral de la Méditerranée et en Italie. — Nous apprenons que la Compagnie du chemin de fer du Nord met à la disposition des voyageurs dans toutes les gares et stations de son réseau des billets d'aller et retour à prix très réduits pour une excursion sur le littoral de la Méditerranée et en Italie.

Cette excursion, qui est organisée par les Compagnies des chemins de fer avec le concours de l'Agence des voyages économiques, sera mise en marche le 12 novembre prochain ; elle comporte l'itinéraire suivant : Paris, Marseille, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Gênes, Pise, Rome, Naples, Pompéi, Capri (grotte d'Azur), Rome, Florence, Bologne, Venise, Padoue, Milan, Turin et Paris. Les prix de l'excursion au départ des gares du Nord, varient entre 802 fr. 35 et 898 fr. 50 pour la 1re classe et entre 701 fr. 75 et 728 fr. 90 pour la 2e classe.

Ils comprennent : 1° Les billets de chemins de fer; les repas (vin compris) et séjour dans les hôtels correspondants de l'Agence des Voyages Economiques; 3° les omnibus et voitures; 4° la visite des monuments et des musées; 5° les guides et interprètes de l'agence; le tout aux conditions du programme et de l'engagement de l'agence remis à chaque excursionniste. Les voyageurs pourront obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant soit aux services commerciaux (bureau des tarifs-voyageurs) de la Compagnie du Nord, soit à l'Agence des voyages économiques, 17, Faubourg Montmartre, et 10, rue Aubert, à Paris.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 30 novembre.* — UNE ÉVASION REGRETTABLE. — Un cultivateur de Leers avait surpris un individu au moment où il prenait sur son champ une quantité respectable de pommes de terre ; il avisa le garde qui se mit à la poursuite du voleur et l'arrêta. Notre homme fut écroué à la chambre de sûreté en attendant son transfert à Lille; mais le lendemain matin l'oiseau s'était envolé, il avait desellé les barreaux du violon.

Ce prisonnier d'un jour avait donné pour nom Albert Joly : c'est sous cette cette appellation qu'il est cité devant le Tribunal, mais il a bien soin de ne pas se présenter. Le garde qui vient déposer comme témoin est tout surpris d'apprendre du président qu'il avait capturé un individu se trouvant sous le coup d'une condamnation à dix ans de réclusion.

Vous voyez, ajoute M. le Président, combien il est regrettable de ne pas avoir pu conserver cette précieuse capture. Le brave agent paraît partager visiblement ces légitimes regrets. Albert Joly est condamné à deux mois et seize francs d'amende pour le vol et à six mois pour le délit d'évasion, sans confusion de peine, ainsi que le veut la loi.

UN MARCHAND DE ROUBAIX du quartier du Pile, récemment déclaré en faillite du nom d'Arthur Six, était inculpé de banqueroute simple pour ne pas avoir rempli les formalités voulues par le législateur en cas de cessation de paiements et pour avoir fait des dépenses excessives.

En faite depuis le jugement déclaratif, il n'a plus reparu, et après l'audition du syndic Me Bourgois, il est infligé à Six par les juges une condamnation à quatre mois d'emprisonnement.

UN PAISIBLE HABITANT DE WATTRELOS, Emile C.... à qui la femme venait de donner un enfant, a oublié ou négligé de faire, dans les trois jours de l'accouchement, la déclaration de naissance, il a été l'objet d'un procès-verbal suivie d'une comparution devant le tribunal correctionnel qui lui infligé six jours de prison et 16 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

LE TAMPONNEMENT D'UN TRAIN à Ostricourt, a occasionné à sept voyageurs des contusions plus ou moins graves : le mécanicien comparaît sous la prévention de blessures par imprudence.

Après délibéré, les juges condamnent Dendiva à un emprisonnement de quinze jours et 50 francs d'amende avec sursis de la peine.

LE VOL D'UNE POULE commis au préjudice de M. Lecomte fermier à Tourcoing, entraîne pour l'auteur du larcin Arthur Merlin, deux mois d'emprisonnement.

UNE SOUSTRACTION FRAUDULEUSE de numéraire commise par Adrienne Delisse, chez les époux Prévost où elle avait été hébergée, amène devant les juges l'incupée qui se voit octroyer une peine d'un mois, dont l'exécution sera suspendue pendant cinq ans, à raison de son jeune âge et de ses antécédents satisfaisants.

ENTRE PÈRE ET FILS. — Il y a huit jours, comparaissait, sous l'inculpation de violences contre son père, un tisserand de la maison Vanouttryve à Roubaix, Ferdinand Velghe, qui le lendemain de la scène, s'était, au hameau du Sapin Vert, à Tourcoing, tiré trois coups de revolver dans la tête ; il avait été pendant une semaine entre la vie et la mort.

La cause avait été remise à ce jour pour l'audition de deux autres témoins : de la déclaration de ces derniers, il résulte qu'une grande part des torts revenait au père Velghe, qui est loin d'être correct envers sa femme et son fils, le prévenu. Aussi le tribunal tient compte de ces considérations pour accorder, par application de la loi Béranger, le sursis de la peine de deux mois qui est prononcée contre Ferdinand Velghe. Me CONFORME.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Peignage et horticulture. Arrêt. — La Cour, modifiant le jugement sur certains points, accorde, à certains égards, satisfaction à M. Félix Lorthiois, notamment en condamnant M. Muilé à 300 francs de dommages-intérêts.

NORD

Les votes des députés et des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais dans la séance de jeudi. — Dans l'ordre du jour pur et simple (interpellation Dumay sur l'accident de Moirans) ont voté :

Pour : MM. Achille Adam, Bergerot, Boudenoot, Boulanger Bernet, Déjardin-Verkinder, Achille Fanien, de Frescheville, Georges Graux, Lalou, Ledieu, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Pierre Legrand, Pilchon, Ribot, Taillandier, Thellier de Poncheville.

N'ont pas pris part au vote : M. Herbecq.

Absents par congé : MM. Jonnart et Léon Renard.

A la suite de ce vote, M. Dreyfus a retiré sa proposition. Quant à la discussion au Sénat du projet de loi portant modifications au tarif général des douanes, en ce qui concerne les droits d'entrée applicables aux viandes de porc salées, tous les sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, à l'exception de M. Claeys, qui n'a pas pris part au vote.

La rentrée du 84e à Avesnes. — La rentrée à Avesnes du 1er bataillon du 84e de ligne s'est effectuée vendredi matin au milieu d'une affluence considérable de curieux. Le bataillon est entré en ville drapeau et musique en tête, venant par la route de Maubeuge. La ville était pavoisée dès l'aube.

Un général Bailleulois. — Dans la liste des nouveaux promus au grade de général de brigade nous relevons le nom d'un enfant de Bailleul, M. Léonce Bubbe, descendant d'une des plus anciennes familles de cette ville.

Il fit ses études au collège de Bailleul et de là entra à l'école polytechnique.

Le sacrilège de Wasnes-au Bac. — Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné, pour attentat sacrilège commis dans le cimetière de la commune, les sieurs Abiens, à huit jours de prison et Dessint, à six jours, tout en leur accordant le bénéfice de la loi Bérenger.

Un coup de mine à Hérin. — Un coup de mine a éclaté à la fosse d'Hérin, concession d'Anzin. Deux ouvriers ont été grièvement blessés : ce sont les nommés Jules Hurez, 34 ans, et Michel Gervais, 40 ans. Ce dernier, veuf avec une fille de 11 ans, est mort dans le transport à son domicile.

Un enfant brûlé — Jeudi matin, vers sept heures, à Vieux-Condé, pendant l'absence de ses parents, un enfant de six ans environ, nommé Deville, fils d'un ouvrier travaillant dans l'usine Housez et Cie, jouait avec ses frères et sœurs, quand l'un d'eux, ayant fait prendre feu à une allumette, approcha malheureusement celle-ci des vêtements de l'enfant. En très peu de temps, le pauvre petit fut entouré de flammes. Ses brûlures sont graves. La face, le cou, la poitrine, le dos et les bras ne présentent plus qu'une vaste plaie.

PAS-DE-CALAIS

Les grèves. — Conformément à la décision prise dans la récente assemblée de Lens, de trancher par un plébiscite la question de la grève générale, le citoyen Lamendin vient de lancer dans tout le bassin houiller une circulaire réglant les conditions du vote.

Chaque mineur recevra deux bulletins, portant l'un, Grève, l'autre, Travail. Aucune conférence ne sera tenue d'ici le jour du vote afin de n'exercer aucune pression sur l'esprit des intéressés. Le choix de ce jour est laissé au délégué de chaque section ; toutefois, ce devra être avant le 5 novembre. Tous les ouvriers, sans distinction d'âge, sont conviés à ce plébiscite. Les bulletins seront remis sous enveloppe.

Le scrutin sera proclamé après le vote dans chaque commune. Les résultats seront centralisés dans une réunion générale qui sera tenue le dimanche 8 novembre à Lens. Ce jour-là, aura lieu dans cette ville une conférence faite par M. Delahaye, membre du conseil supérieur du travail. Les 3,000 mineurs de Marles continuent à chômer. La compagnie a refusé de recevoir une délégation conduite par M. Delvigne, étranger aux mines de Marles.

BELGIQUE

MOUSCRON. — CONSEIL COMMUNAL. — *Séance du 30 octobre 1891.* — A six heures cinq la séance est ouverte.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de juillet, qui est adopté sans observation. Le Conseil aborde ensuite l'ordre du jour : Des concessions au nouveau cimetière demandées par la famille Vandenbulke-Warreau sont autorisées.

Le compte de la garde civique pour 1890, se règle comme suit : recettes 1051 f. Dépenses 959 fr. 58. (Excédent en faveur des recettes 91.32.) A l'unanimité le compte est approuvé.

Le budget de la garde civique demande pour 1892 s'élève à 531 fr. Il y a lieu de remarquer que le budget antérieur était double de celui de cette année.

L'ancienne administration communale, avait organisé un cours de travail manuel. L'inutilité de ce cours avait décidé le conseil actuel à en ordonner la fermeture. Dans le budget de 1891, l'ancienne administration communale avait prévu un crédit de 750 francs pour l'installation de ce cours. Le gouvernement participe à cette somme pour 183 francs. Les dépenses faites pour l'installation première s'élevaient à 400 francs qui ont été payés. Il reste 183 francs versés par le gouvernement. Approuvé.

La liste des enfants indigents en état de suivre les cours (c'est-à-dire de 6 à 18 ans) fournie par le bureau de bienfaisance, accuse un total de 1,411 enfants des deux sexes. — Approuvé.

Le bureau de bienfaisance est autorisé à vendre à l'Etat une portion de terrain située sur la route du Mont-à-Leux au Haut-Judas et d'une superficie de 8 m. 31 au prix de 1 fr. 50 le mètre carré.

Le conseil échevinal présente aux conseillers communaux le plan des modifications à apporter au nouveau cimetière. Voici en quoi consiste le projet : A Reculer le calvaire, jusqu'à l'extrémité de l'allée centrale; B Supprimer plusieurs allées transversales; C Elargir les allées restreintes. Plusieurs conseillers seraient d'avis de laisser le calvaire où il se trouve. Le conseil approuve le projet; de plus, on prendra le christ du vieux cimetière — qui est fort bon — et on le mettra à la place de celui du nouveau et réciproquement. Le conseil votera un crédit ultérieurement.

A 7 h. le huis clos est prononcé.

Le Conseil accepte la démission de M. le sous-instituteur Moreau. La formation du budget scolaire est remise jusqu'à la nomination du successeur de M. Moreau. M. Connart, instituteur intérimaire continuera ses fonctions, jusqu'au 1er janvier. A 7 heures 1/2, la séance est levée.

— *Un commencement d'incendie.* — Vendredi soir, vers six heures et demie, un commencement d'incendie s'est produit chez les époux Stock, les tenanciers du « Café du commerce ». Le feu s'est déclaré dans une garde-robe, au premier étage, il a été éteint aussitôt par deux voisins, MM. C. Wibecoman boucher et E. Vernet. Les dégâts sont couverts par une assurance.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — A neuf heures un quart la séance est ouverte sous la présidence de M. Maliior président; M. le substitut Ivyns occupe le siège du ministère public.

— *Une dame peu commode.* — Le brigadier de gendarmerie Schevenels, sur l'ordre de ses chefs, se rendit il y a quelque temps chez la femme Romanie Vandamme, marchande de balais au Haut-Judas à Mouscron, pour lui demander quelques explications relatives à une affaire de chantage, dans laquelle elle se trouvait mêlée. Cette démarche du brave brigadier ne lui plut sans doute pas, car elle lui cria : Laissez-moi tranquille, les gendarmes ne font que de faux rapports ! Elle est condamnée à vingt-six francs d'amende.

— Edouard Debreukere à la fête de la rue de Menin, à Mouscron, se trouvait dans un estaminet et menaçait d'un poinçon les paisibles consommateurs attablés dans la salle. Requis par la cabaretière, les agents Mertlay et Baeyens voulurent calmer le forcené. Mal leur en prit, notre ivrogne les injuria de la belle façon, et les frappa violemment. Il est gratifié de 15 jours d'emprisonnement pour violences envers des agents de la force publique, et huit jours pour injures envers les mêmes.

Le rapport de Smet sur la révision. — Nous avons donné hier en dépêches un resumé du rapport de M. de Smet. Nous donnons aujourd'hui in extenso la partie la plus importante de ce travail : les bases du droit électoral adoptées par la section centrale :

« *La majorité de la section centrale* estime que l'initiative du Gouvernement en vue d'étendre très largement le droit de suffrage par la revision de l'article 47 de la Constitution, rallierait au sein de la Chambre une majorité considérable dans les conditions suivantes :

» Admission à l'électorat pour la Chambre des représentants, de tous les citoyens, âgés de vingt-cinq ans, qui versent au Trésor de l'Etat, en contributions directes, patentes comprises, la somme de dix francs; ou occupent, en tout ou en partie, un immeuble d'un revenu cadastral ou d'une valeur vénale à déterminer; ou sont porteurs d'un diplôme universitaire de docteur ou d'un diplôme équivalent.

» Elle fait observer :

» *A*. En ce qui concerne l'occupation,

» Que la détermination des conditions de l'occupation, la fixation du chiffre, du revenu cadastral ou de la valeur vénale et sa répartition, s'il y a lieu, doivent être organisées de manière à faciliter aux ouvriers l'admission à l'électorat et à ne point favoriser un parti au détriment des autres :

» *B*. En ce qui concerne la capacité,

» Qu'une fraction notable de la Chambre s'opposerait à l'établissement d'un examen organisé en vue d'assurer le droit électoral à ceux qui l'auraient subi avec succès.

» Mais qu'il y a lieu de croire que la catégorie de capacitaires mentionnée ci-dessus pourrait, sans opposition, recevoir certaines extensions.

» *Les membres de la minorité de la section centrale* sont d'avis qu'il n'entre pas dans les attributions de la section de s'occuper de l'examen des principes de la législation électorale future.

» Mais cet examen se faisant, ils admettent l'extension aux élections législatives les bases de l'électorat établies par les lois qui règlent actuellement les élections à la commune.

» Quant au principe de l'occupation, ils ne sauraient l'apprécier que par l'application qui en sera faite, parce qu'il est possible d'en faire sortir également le suffrage universel, un suffrage restreint ou un système qui écraserait l'un des partis.

» Dans la séance du 20 mai, la section centrale eut à déterminer le revenu cadastral qui servirait de base à l'attribution de la capacité électorale du chef de l'habitation; elle adopta le taux suivant comme minimum à inscrire dans le texte constitutionnel :

30 fr. dans les communes de moins de 5,000 habitants,
42 — — de 5,000 à 20,000 —
60 — — de plus de 20,000 —

» Ce minimum, exclusivement applicable à la maison ou à la partie de maison occupée, subirait une réduction de moitié lorsque le revenu cadastral de l'habitation et des terres exploitées par l'occupant en faire valoir direct atteindra le chiffre global de :

60 fr. dans les communes de moins de 5,000 habitants.
72 » » » de 5,000 à 20,000 »
90 » » » de plus de 20,000 »

» Pour conférer la capacité électorale, l'habitation, de même que l'occupation d'une ou de plusieurs terres exploitées, devront avoir eu une durée à déterminer, et ce, indépendamment des conditions générales qui pourraient être imposées quant à l'acquisition du domicile électoral et à sa durée.

» La base *habitation* a été admise par 6 voix contre 1; la combinaison de l'*habitation* et de l'*occupation de la terre*, par 5 voix contre 2.

» Des 1,143,194 communes imposées à la contribution foncière au 1er janvier 1891 (voir annexe *F*) 791,683 sont d'un revenu cadastral atteignant respectivement 30, 42 et 60 francs et permettront par conséquent à leurs occupants d'atteindre au droit électoral.

» Ces maisons se répartissent comme suit entre les trois groupes de communes :

» Communes de moins de 5,000 habitants : 648,673 maisons dont 430,375 d'un revenu cadastral d'au moins 30 francs.

» Communes de 5,000 à 20,000 habitants : 273,890 maisons, dont 185,521 d'un revenu cadastral d'au moins 42 francs.

» Communes de plus de 20,000 habitants : 220,631 maisons, dont 178,893 d'un revenu cadastral d'au moins 60 francs.

» La proportion des maisons pouvant conférer à leurs occupants la capacité électorale ne dépasse donc pas 2/3 dans chacun des deux premiers groupes; elle atteint 4/5 dans le troisième groupe. »

Un nouvel emprunt belge démenti. — Suivant des renseignements puisés à la meilleure source, la nouvelle relative à une prochaine émission d'un emprunt de 350 millions, pour faire face aux nécessités budgétaires et à l'augmentation des effectifs de l'armée en temps de paix, est absolument dénuée de fondement.

Les vols de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles. — Un des entrepreneurs chez qui l'on avait perquisitionné, et que l'on désignait comme complice du principal auteur des détournements de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, s'est pendu au crédit dans son grenier, rue de Mérode.

Tentative d'assassinat à Gand. — Au numéro 66 du boulevard de l'Empereur habite la veuve Speliers, avec sa fille mariée, mais séparée de corps d'un individu mal famé, nommé Bulcke. Ces femmes, qui jouissent d'une certaine aisance, vivent en rentières. La fille s'est séparée il y a trois ou quatre ans de son mari.

Il y a quelque temps il était venu se fixer à Gand, rue Plateau. Depuis trois jours, dit-on, il rôdait aux environs de la demeure de sa femme. Ce matin, comme elle rentrait du marché avec sa bonne, il surgit tout à coup devant elle et lui tira un coup de revolver. Elle s'affaissa, il lui déchargea encore deux coups de revolver, visant la tête. Des passants accoururent. L'assassin eut un moment d'hésitation, puis se tira un coup de revolver dans la tête.

La femme fut reconduite chez elle dans un état assez alarmant. Bulcke fut transporté à l'hopital. Malgré la gravité des blessures, les médecins pensent que l'assassin et la victime en réchapperont. La justice est sur les lieux.

Une belle œuvre. — L'œuvre des veuves est définitivement constituée à Gand. Cette œuvre a pour but de venir en aide aux veuves indigentes. Le secours à accorder consistera à procurer aux veuves un gagne-pain, en leur fournissant les marchandises ou les outils nécessaires à l'exercice d'une profession quelconque, à l'exception de celle de cabaretière, ou bien, à leur allouer une aide pecunaire permanente jusqu'au moment où la veuve, par son travail ou par celui de ses enfants, sera à même de pourvoir à l'existence de sa famille. L'œuvre a deux présidents, dont l'un, M. A. Vercruysse-Bracq, représentant appartient au parti catholique ; l'autre, M. J. du Ry Van Steellant, conseiller communal au parti libéral.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 octobre.* — Raymonde Versquel, rue Daubenton, 95. — Georges Mortier, rue de Rome, 25. — Hélène Tristrant, rue de l'Epeule, cour Blasin, 6. — Marguerite Taisne, rue de Soubise, 62. — Louis Carré, rue Saint Laurent, cité Saint François, 22. — Louise Bayart, rue des Fleurs, 21. — Suzanne Couque, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 76. — Jean Verhoeve, Hôtel-Dieu. — Henri Agache, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 30 octobre.* — Delplock, présenté sans vie, rue de l'Epeule, 178. — Jean-Baptiste Delhaye, 75 ans cordonnier, rue de Lille, 182. — Victor Verleyn, 17 ans, dessinateur, rue Bayart, 43. — Amand Deparmentier 1 an, rue Labruyère, 36.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 1er au 27 octobre.* — Désiré Equette Bourg. — Henri Deuis, Heule. — Amand Lemaire, Planche au Riez. — Marie Guilluy, Bourg. — Julienne Bertelloot, Bourg. — Pharaïde Cazette, Triez. — *Publications de mariages.* — François Penin, 23 ans, rattacheur, à Roubaix, et Hortense Delbar, 22 ans, ourdisseuse, à Wasquehal. — Jean-Baptiste Sainleger, 27 ans, domestique, et Aimée Verdurmen, 23 ans, journalière, à Wasquehal. — Jules Notteboer, 20 ans, journalier, à Wasquehal, et Elise Haeck, 19 ans, soigneuse, à Roubaix. — *Mariage.* — François Penin, 23 ans, rattacheur, à Roubaix, et Hortense Delbar, ourdisseuse, à Wasquehal. — Jean-Baptiste Sainleger, 27 ans, domestique, et Aimée Verdurmen, 23 ans, journalière, à Wasquehal. — *Déclarations de décès du 1er au 27 octobre.* — Marie Merlier, 33 ans, Capreau. — Virginie Campagne, 17 ans, Cottignies. — Henri Delesalle, 4 mois, Laurier. — Charles Brulois, 43 ans, Bourg. — Louis Barbieux, 38 ans, Bourg. — Antoine Faignard, 76 ans, Plumeux. — Catherine Montagne, 77 ans, Bourg. — Charles Ludivine, 74 ans, Triez. — Armand Lemaire, 17 jours, Planche au Riez.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 octobre.* — Zoë Glorieux, rue de Gand. — Amélie Marest, rue de la Blanche-Porte. — Victor Duterte, rue de Menin. — Madeleine, Vanverdegem, au Blanc-Seau. — Louis Moutagne, rue d'Anvers. — Marie Meurisse, rue de la Lait. — *Déclarations de décès du 30 octobre.* — Amand Delcroix, 59 ans, fileur, rue des Molles-Briques. — Remi Castelain, 1 mois, aux Phalempins. — Angèle Delgrange, 24 ans, tisserand, rue de Mouveaux. — Angèle Delgrange, 24 ans, fileuse, rue de la Joire.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 24 au 29 octobre.* — Emile Vandecasteele, rue de Bonsbecques. — Marie Oplinca, au Christ Nal. — Marie Coucke, au Mont. — Emile Delangre, rue des Ecoles. — Barbe Galle, rue de la Lys. — Jean Maret, rue de la Gare. — *Publications de mariages.* — Alphonse Desroubaix, 21 ans, chauffeur, à Halluin, et Emphrasie Casier, 20 ans, ouvrière de fabrique, à Halluin. — Charles Deboere, 38 ans, marchand, à Halluin, et Léonie Lecoutère, 21 ans, marchande, à Halluin. — Ernest Davin, 24 ans, tisserand, à Halluin, et Elise Volckaert, 24 ans, ménagère, à Halluin. — Henri Caboor, 22 ans, tisserand, à Halluin, et Leonie Joos, 25 ans, tisserande, à Halluin. — *Déclarations de décès du 24 au 29 octobre.* — Agnès Nollet, 2 mois, au Colbras. — Auguste Thoë, 3 mois, au Mont. — Constantin Delatour, 68 ans, au Gravier. — Louis Spiete, 41 ans, place Saint-Martin. — Angèle Vangeenberghe, 3 mois, rue Sébastopol. — Emile Berrewaux, 18 ans, rue Turbigo. — Sidonie Beunion, 52 ans, au Mont.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 24 au 29 octobre.* — Jeanne Vienne, rue de Bousbecques. — Ernest Devos, au Faubourg. *Mariages.* — Louis Asquette, 30 ans, cultivateur et Marie Destombes, 23 ans, sans profession. — Henri Loucks, 34 ans, contre-maître à Roncq, et Augustine Letrun, 23 ans, épouseuse, à Roncq. — *Déclarations de décès du 24 au 29 octobre.* — Sophie Dessauvage, 77 ans, au Faubourg.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 octobre.* — Néant. — *Mariage.* — Désiré Coussement, dégorgeur, et Françoise Roelandt, soigneuse. — *Publications de mariage.* — François Dedryver, 29 ans, sans profession, et Sidonie Cau, 26 ans, sans profession.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 octobre.* — Auguste Leruste, rue Marceau. — Marie Crucq, la Place. — *Publications de mariages.* — Oscar Frésique, 33 ans, tourneur en fer, à Ascq, et Flore Haspel, 33 ans, tisserande, à Cherenq. — Emile Thieffry, 26 ans, alisseur, à Ascq, et Marie Debachy, 23 ans, journalier, à Ascq. — *Déclarations de décès du 23 au 30 octobre.* — Félicité Pica, et 24 ans, rentière, rue Courbet.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 30 octobre.* — Jeanne Lorthiois, ham au de la Brasserie. — *Publication de mariage.* — Oscar Fruit, 27 ans, cultivateur, à Tressin, Hélène Duppiez, 22 ans, tisseuse, à Anstaing. — *Déclarations de décès du 15 au 30 octobre.* — Alphonse Delfosse, 23 ans, tisseur, quartier de la Place, — Dewacle, présenté sans vie, quartier de la Brasserie.

TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE. — *Déclarations de naissances du 25 au 30 octobre.* — Néant. — *Publication de mariage.* — Jean Bataille, 41 ans, tisserand, à Louvil, et Adèle Duvinage, 31 ans couturière, à Templeuve.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LORIDAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léopold-Joseph LORIDAN, décédé à Roubaix, le 30 octobre 1891, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 1re novembre, à 8 heures, et aux Convoi et Services solennels, qui auront lieu le lundi 2 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 75.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 2 novembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Joseph DELANNOY, veuf de Dame Adèle-Mathilde POUTTRAIN, décédé à Roubaix, le 3 octobre 1891, dans sa 48e année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 2 novembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond VANDERDONCKT, époux de Dame Adèle DELPORTE, décédé à Croix, le 22 septembre 1891, dans sa trentetroisième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 2 novembre 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Casimir DUBUCQUOY, veuf de Dame Adèle DELESPIERRE, décédé à Roubaix, le 28 septembre 1891, dans sa 67e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille TIBERGHIEN-DUVILLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre TIBERGHIEN, ancien huissier à Roubaix, veuf de Dame Hortense DUVILLIER, décédé à Croix, le 30 octobre 1891, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 2 novembre, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 3 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 25, à Croix.

Un obit solennel de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing, le mardi 3 novembre 1891, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph BAUCARNE, décédé du Nord